



Elections des représentants des parents d'élèves

Informé par la direction et les représentants des associations des parents d'élèves du déroulement et du protocole des élections lors des réunions d'accueil à la rentrée.

Il est à retenir :

*Si vous souhaitez vous présenter à l'élection des représentants des parents d'élèves, vous pouvez vous rapprocher des associations des parents d'élèves ou être un candidat indépendant en déposant votre candidature avant le lundi 22 septembre 2025 (date de limite du dépôt des candidatures).

*les élections se réalisent uniquement par correspondance dès la remise du matériel de vote par l'intermédiaire des élèves.

*l'urne est à disposition à la vie scolaire du lundi 29 septembre 2024 au vendredi 03 octobre 11H30 pour y déposer vos votes.

Le vote par correspondance est un geste simple qui prend peu de temps, il permet à vos représentants d'avoir une légitimité et de participer à la vie démocratique de l'établissement

La Principale
Mme FARADON Corinne

